

COMMUNE DE
 TRANS-EN-PROVENCE

Département du Var – Arrondissement de Draguignan

Conseillers en fonction : 29
 Conseillers présents : 26

Extrait du registre des délibérations
 du Conseil municipal

L'an deux mil vingt et un, le 11 mars à 18 heures, les membres du Conseil municipal de la commune de TRANS-EN-PROVENCE, dûment convoqués le 3 mars 2021, se sont réunis à huis clos (mesures sanitaires) à la salle polyvalente et culturelle, sous la présidence de Monsieur Alain CAYMARIS, Maire, et ont désigné à l'unanimité Mme Françoise ANTOINE, secrétaire de séance.

PRÉSENTS : M. CAYMARIS Alain, M. MISSUD Nicolas, Mme AMOROSO Anne-Marie, M. GODANO Jacques, Mme FERRIER Hélène, M. DUVAL Jean-Michel, Mme LONGO Anne-Laure, M. AURIAC Georges, Mme ANTOINE Françoise, Mme RIGAUD Anne-Marie, Mme MORALES Stéphanie, M. GUYOT Jean-Paul, Mme LEVEQUE Eva, M. BONHOMME Jean-Yves (procuration donnée à M. MISSUD Nicolas jusqu'à 18h25 – Arrivé à partir du point n°1a), M. BREMOND Brice, Mme DELOLY Aline, Mme FORMICA Sophie, M. NIEDDA Nicolas, Mme RENNAULT Alicia, M. COSTA François, Mme REGLEY Catherine, M. FOURISCOT Jean, Mme ZENTELIN Guillemette (arrivée à 18h15 à partir du point n°1a), M. BRUCHON Michel, Mme ANTON Sophie, Mme CAMOIN-BORR Nathalie

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme DE SANTIS Murielle par M. CAYMARIS Alain
 M. SCRIMALI David par M. GODANO Jacques
 M. GARNIER Thomas PAR M. COSTA François

Information : Délégations accordées au maire – Compte rendu de M. le Maire

Rapporteur : M le Maire

Dans le cadre des délégations accordées par le conseil municipal à M. le Maire, l'assemblée prend acte de l'exercice de ces délégations. Cette délibération ne donne pas lieu à vote.

1) Passation, exécution des marchés de travaux, de fournitures et de services

Nature du marché	Attributaire	Adresse	Montant H.T.
<u>Année 2020</u> Réparation mur suite accident de la route au rond-point GAMLITZ	CHAABANE CONSTRUCTION	759 route de la Motte Lieu-dit les Bois Routs 83720 TRANS EN PROVENCE	908.33 €

Envoyé en préfecture le 17/03/2021

Reçu en préfecture le 17/03/2021

Affiché le 17/03/2021

ID : 083-218301414-20210311-DCMINFO11032021-DE

<i>Réalisation dossier technique d'aménagement d'une réserve incendie – chemin des Bois Routs</i>	CAPS	<i>631 chemin des Suous 83720 TRANS-EN-PROVENCE</i>	1 500 €
<i>Mission de maîtrise d'œuvre : création d'un réseau d'eaux pluviales (propriétés GUIDO-FORTORE)</i>	CAPS	<i>631 chemin des Suous 83720 TRANS-EN-PROVENCE</i>	6 300 €
<i>Marché à bons de commande : Travaux de voirie : aménagement chemin piétonnier – chemin des Clauses</i>	COLAS	<i>193 Allée Sébastien Vauban CS 50060 83618 FREJUS Cedex</i>	39 118.45 €
<i>Marché à bons de commande : Travaux de voirie : pose de caniveaux grille – chemin du Cros</i>	COLAS	<i>193 Allée Sébastien Vauban CS 50060 83618 FREJUS Cedex</i>	2 456.28 €
<i>Acquisition de 2 lave-linges et de 2 sèche-linges pour les 2 cantines</i>	DARTY PRO	<i>Route nationale 6 Lieu-dit L'Epoux 69760 LIMONEST</i>	1 249.96 €
<i>Marché à bons de commande : travaux de voirie – chemin du Cros (partie haute) – Révision des prix</i>	COLAS	<i>193 Allée Sébastien Vauban CS 50060 83618 FREJUS Cedex</i>	487.34 €
<u>Année 2021</u>			
<i>Remplacement de 2 PI en DN 80 – Carraire des Bois Routs et lotissement des Hautes Rives</i>	SAUR	<i>16 rue Joseph Boglio 83980 LE LAVANDOU</i>	7 133.48 €
<i>Marché à bons de commande : Travaux de voirie : Plateau traversant Chemin des Clauses</i>	COLAS	<i>193 Allée Sébastien Vauban CS 50060 83618 FREJUS Cedex</i>	16 459.64 €
<i>Remplacement des liaisons radio (PM/Mairie et Eglise/Cimetière)</i>	ECOCAM	<i>303 rue du Carrubier 83250 LA LONDE DES MAURES</i>	1 479.00 €
<i>Fourniture et remplacement des fusées de roue, des rotules, des roulements, des bagues et accessoires du véhicule CATERPILLAR</i>	DMTP	<i>ZI du Carréou Rue des Palmiers 83480 PUGET SUR ARGENS</i>	3 559.71 €

Envoyé en préfecture le 17/03/2021

Reçu en préfecture le 17/03/2021

Affiché le 17/03/2021

ID : 083-218301414-20210311-DCMINFO11032021-DE

<i>Fournitures diverses (20 J11 et 4 coussins berlinois)</i>	COMAT ET VALCO	253 Bd Robert Koch CS 70130 34536 BEZIERS Cedex	3 379.92 €
<i>Restauration registres d'urbanisme (suite inondations 2010)</i>	ATELIER DE LA TOUR	1 place Giraud 83840 TRIGANCE	1 970.00 €
<i>Installation de 3 caméras école maternelle</i>	ECOCAM	303 rue du Carrubier 83250 LA LONDE DES MAURES	2 490.00 €
<i>Dératisation, traitement tigre et oïdium du platane, chenilles processionnaires des pins</i>	AZUR HYGIENE PROTECTION	ZAC des Ferrières Traverse des Ferrières 83490 LE MUY	4 309.68 €
<i>Contrat d'entretien de vidéo-protection</i>	ECOCAM	303 rue du Carrubier 83250 LA LONDE DES MAURES	2 436.00 €
<i>Travaux divers sur portes à l'école maternelle</i>	PROVENCALE D'ALUMINIUM	ZAC St Estève 13360 ROQUEVAIRE	2 000.00 €

2) Avenants

<i>Nature de l'avenant</i>	<i>Attributaire</i>	<i>Objet</i>
<i>MAPA : marché à bons de commande : travaux de voirie</i>	COLAS FRANCE	<i>Changement du nom de la société (COLAS MIDI MEDITERRANÉE devient COLAS France)</i>

3) Exercice au nom de la commune des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme

<i>Nom du vendeur</i>	<i>Lieu-Dit-</i>	<i>Parcelles</i>	<i>Nom de l'acquéreur</i>	<i>Terrain ou habitation Concernés</i>	<i>Préemption (P) ou non préemption (NP)</i>
<i>BLANC Antoine 83 720 Trans en Pce</i>	<i>Le Cassivet</i>	<i>F 440p</i>	<i>SAS CAIC 06 210 Mandelieu La Napoule</i>	<i>Terrain à bâtir 4000m²</i>	<i>NP</i>
<i>SARL ARCADE FONCIER 69 400 Limas</i>	<i>Cafon</i>	<i>A 1617 A 1622</i>	<i>POILLOT Maude 83 720 Trans en Pce</i>	<i>Terrain à bâtir 3633m²</i>	<i>NP</i>

Envoyé en préfecture le 17/03/2021

Reçu en préfecture le 17/03/2021

Affiché le 17/03/2021

ID : 083-218301414-20210311-DCMINFO11032021-DE

Nom du vendeur	Lieu-Dit-	Parcelles	Nom de l'acquéreur	Terrain ou habitation Concernés	Préemption (P) ou non préemption (NP)
GADROY Patrice 83 720 Trans en Pce	Varrayon	B 1154	M. et Mme LOPEZ 83 20 Ste Maxime	Villa 125m ²	<u>NP</u>
BOLLA Mireille 83 720 Trans en Pce	Le Peybert	AC 117 AC 188	DEVISME Jacques BLAS Brigitte 78 160 Marly le Roi	Villa 139m ²	<u>NP</u>
Consort DUGROSPREZ 60260 Lamorlaye	Les Bois Routs	AE 149 AE 95	ANDURAN Didier MARQUET Catherine 78 990 Elancourt	Villa 200m ²	<u>NP</u>
DUTHOIT Catherine DELBARBA Laura et Willy 83 720 Trans en Pce	La Gardiole	A151	FLAMENT Sonia	Villa 84m ²	<u>NP</u>
MEINERO Francette 83 720 Trans en Pce	Le Village	AL 406 AL 410	LEMBO Enrigo MARTIN Carole	Maison de village	<u>NP</u>
MOISSON Jocelyne 83 720 Trans en Pce	Les Clauses	AL 28	LEROY Matthieu TEZENAS DU MONTCEL Tiphaine	Villa 132m ²	<u>NP</u>
SCI Les Bosquets 83 300 Draguignan	Les Bosquets	AK 236	YASAR Adem GULBAHAR Aydin 83 490 Le Muv	Terrain 304m ²	<u>NP</u>
TRABAUD Florence 83 720 Trans en Pce	Cafon	AA 181 AA 27	TREBOSC Franck 83 720 Trans en Pce	Villa 159m ²	<u>NP</u>
Consort LOEW	La Cotte	AM 8	KURT Osman 83 300 Draguignan	Villa 102.76m ²	<u>NP</u>
RENOUX Yvonne 83 780 Flayosc	Le Plan	AO 15 AO 21 AO 22 AO 20	MARIA Denise 83 300 Draguignan	Villa 73m ²	<u>NP</u>
SCI TRANSARCS 83 720 Trans en Pce	Les Suous	F 1812 F 1791	BILLAUD Bruno 83 920 La Motte	Villa 230m ²	<u>NP</u>
HENRIKSEN Tare Danemark	La Gardiole	AK 63	JOUHANNEAU Jean François BRAO Karine 83 520 Roquebrune S/ Argens	Villa 63m ²	<u>NP</u>
M. et Mme BARBERIS 83 720 Trans en Pce	Les Suous	F 1781	M. et Mme VAILLANT 83 300 Draguignan	Terrain à bâtir 809m ²	<u>NP</u>
M. et Mme FABRE Eric 83 300 Draguignan	Cafon	AA 154	BESSEAT Eric BERNARDY Gwenaelle 83 300 Draguignan	Terrain à bâtir 829m ²	<u>NP</u>
AUBERT Yohann 83 720 Trans en Pce	Le Cassivet	F 1624	M. et Mme WINNE Guillaume 83 300 Draguignan	Villa 133m ²	<u>NP</u>
BOUKHLFA Miloud 83 300 Draguignan	Le Village	AL 396	GENA Rémy 06140 Vence	Appartement 30.18m ²	<u>NP</u>
Consort FOGEL	Les Faïsses Orientales	A 154 A 155p	HAKIMI Mabrouk 83 720 Trans en Pce	Terrain 7868m ²	<u>NP</u>
GIRAUDO - BONNAUD Josiane 83 720 Trans en Pce	Les Jas	AE 219	ROGALA Martine 06200 Nice	Terrain à bâtir 700m ²	<u>NP</u>
SCI RAYAN 83 120 Ste Maxime	Le Gabre	E 1081	SCI Les Oliviers 75 006 Paris	Villa 200m ²	<u>NP</u>

Envoyé en préfecture le 17/03/2021

Reçu en préfecture le 17/03/2021

Affiché le 17/03/2021

ID : 083-218301414-20210311-DCMINFO11032021-DE

Nom du vendeur	Lieu-Dit	Parcelles	Nom de l'acquéreur	Terrain ou habitation Concernés	Préemption (P) ou non (NP) (NP)
PLAULT Jean Luc LORENC Audrey 83 720 Trans en Pce	Le Peybert	A 1598	JAUME Margaux CHAOUKI Gaëlle 06 150 Cannes	Villa	<u>NP</u>
HUGUENIN - VIRCHAUX Christophe 83 720 Trans en Pce	Le Peïcal	AP 48	M. et Mme PISTONE 83 600 Fréjus	Appartement 95m ²	<u>Carence</u>
BERNARD Daniel 83 720 Trans en Pce	Les Vignarets	AH 192	M. et Mme RAFFIN Jean Alexis 83 720 Trans en Pce	Villa 84m ²	<u>Carence</u>
VARKEMP Anton 83 720 Trans en Pce	Le Peïcal	AR 42	FOQUET Stéphane 83 490 Le Muy	Villa 217.43m ²	<u>Carence</u>
DOUPOUX Claude 83 720 Trans en Pce	Le Peïcal	AP 35	M. et Mme NOEL Alain 66 560 Ortaffa	Villa 90m ²	<u>Carence</u>
MICHELON Geneviève 83 720 Trans en Pce	Varrayon	B 1028 B 1035 B 1025 B 1027 B 1036	M. et Mme BARGES Jean Alain 83 300 Draguignan	Villa 95.05m ²	<u>Carence</u>
GUIGNARD Eric 83 720 Trans en Pce	Le Puits de Maurin	AP 30	VASSORT Marie VASSORT Isabelle 78 490 Les Mesnuls	Villa 130m ²	<u>Carence</u>
HOROWITZ Florence 77 1841 Courtry	Le Cassivet	G 1108	CZNARECKI Christophe LANDRY Estée 06 340 La Trinité	Terrain à bâtir 1008m ²	<u>Carence</u>
Consort THEBAUD 83 720 Trans en Pce	Le Gabre	AR 6	PERRIN Mathieu HUGEL Maud 06 110 Le Cannet	Villa 122.95m ²	<u>Carence</u>
CLEOSTRATE Myriam 83 720 Trans en Pce	Le Peïcal	AP 75	MUSELET Arnaud LEGUERIE Virginie 83 600 Fréjus	Villa 132.41m ²	<u>Carence</u>
CK INVEST 83 300 Draguignan	Les Planes	F 1832 F 1835	RONDOT Frédéric JOUAN-BAUEUR 83 300 Draguignan	Terrain à bâtir 800m ²	<u>Carence</u>
PARISI Tommaso SPATOLA Grazia 78 420 Carriers Sur Seine	Saint Victor	AB 146	VETTOSI Alex TEINTURIER Josiane 83 550 Vidauban	Villa 182m ²	<u>Carence</u>
Consort SOLIER 83 720 Trans en Pce	Les Suous	F 1839	VIUDES Cyril GONZALES Hélène 83 600 Fréjus	Villa 143m ²	<u>Carence</u>
FLECK James 77 400 DAMPMART	L'aire du chemin	AD 210 AD 211 AD 138	M. et Mme SANCHEZ David 13 400 Aubagne	Villa	<u>Carence</u>

A Trans-en-Provence,
Le 11 mars 2021
Le Maire,

Alain CAYMARIS



COMMUNE DE
TRANS-EN-PROVENCE

Département du Var – Arrondissement de Draguignan

Conseillers en fonction : 29
Conseillers présents : 26

Extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal

L'an deux mil vingt et un, le 11 mars à 18 heures, les membres du Conseil municipal de la commune de TRANS-EN-PROVENCE, dûment convoqués le 3 mars 2021, se sont réunis à huis clos (mesures sanitaires) à la salle polyvalente et culturelle, sous la présidence de Monsieur Alain CAYMARIS, Maire, et ont désigné à l'unanimité Mme Françoise ANTOINE, secrétaire de séance.

PRÉSENTS : M. CAYMARIS Alain, M. MISSUD Nicolas, Mme AMOROSO Anne-Marie, M. GODANO Jacques, Mme FERRIER Hélène, M. DUVAL Jean-Michel, Mme LONGO Anne-Laure, M. AURIAC Georges, Mme ANTOINE Françoise, Mme RIGAUD Anne-Marie, Mme MORALES Stéphanie, M. GUYOT Jean-Paul, Mme LEVEQUE Eva, M. BONHOMME Jean-Yves (procuration donnée à M. MISSUD Nicolas jusqu'à 18h25 – Arrivé à partir du point n°1a), M. BREMOND Brice, Mme DELOLY Aline, Mme FORMICA Sophie, M. NIEDDA Nicolas, Mme RENNAULT Alicia, M. COSTA François, Mme REGLEY Catherine, M. FOURISCOT Jean, Mme ZENTELIN Guillemette (arrivée à 18h15 à partir du point n°1a), M. BRUCHON Michel, Mme ANTON Sophie, Mme CAMOIN-BORR Nathalie

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme DE SANTIS Murielle par M. CAYMARIS Alain
M. SCRIMALI David par M. GODANO Jacques
M. GARNIER Thomas PAR M. COSTA François

Point n°1a – 2021/005 : Rapport d'orientation budgétaire 2021

Rapporteur : Mme Hélène FERRIER

Conformément à l'article L.2312-1 du Code général des Collectivités territoriales, modifié par la loi NOTRe du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

Envoyé en préfecture le 17/03/2021

Reçu en préfecture le 17/03/2021

Affiché le 17/03/2021

ID : 083-218301414-20210311-DCM1A11032021-DE

Ce Rapport d'Orientation Budgétaire, joint à la présente délibération, poursuit trois objectifs importants :

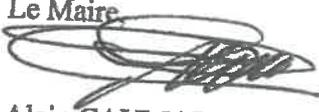
- il permet à l'assemblée délibérante, et à travers elle, aux administrés, d'être informés sur l'évolution de la situation financière de la collectivité ;
- il permet de débattre des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront retenues dans le cadre du budget primitif ;
- il offre enfin la possibilité à l'ensemble des élus de s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité et éventuellement d'émettre des propositions en vue du prochain budget.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 29 voix » « Pour » :

- prend acte de l'existence du rapport d'orientation budgétaire 2021 et de la tenue d'un débat sur la base dudit rapport,
- Vote le débat d'orientation budgétaire 2021 sur la base de ce rapport



A Trans-en-Provence,
Le 11 mars 2021
Le Maire


Alain CAYMARIS

COMMUNE DE
 TRANS-EN-PROVENCE

Département du Var – Arrondissement de Draguignan

Conseillers en fonction : 29
 Conseillers présents : 26

Extrait du registre des délibérations
 du Conseil municipal

L'an deux mil vingt et un, le 11 mars à 18 heures, les membres du Conseil municipal de la commune de TRANS-EN-PROVENCE, dûment convoqués le 3 mars 2021, se sont réunis à huis clos (mesures sanitaires) à la salle polyvalente et culturelle, sous la présidence de Monsieur Alain CAYMARIS, Maire, et ont désigné à l'unanimité Mme Françoise ANTOINE, secrétaire de séance.

PRÉSENTS : M. CAYMARIS Alain, M. MISSUD Nicolas, Mme AMOROSO Anne-Marie, M. GODANO Jacques, Mme FERRIER Hélène, M. DUVAL Jean-Michel, Mme LONGO Anne-Laure, M. AURIAC Georges, Mme ANTOINE Françoise, Mme RIGAUD Anne-Marie, Mme MORALES Stéphanie, M. GUYOT Jean-Paul, Mme LEVEQUE Eva, M. BONHOMME Jean-Yves (procuration donnée à M. MISSUD Nicolas jusqu'à 18h25 – Arrivé à partir du point n°1a), M. BREMOND Brice, Mme DELOLY Aline, Mme FORMICA Sophie, M. NIEDDA Nicolas, Mme RENNAULT Alicia, M. COSTA François, Mme REGLEY Catherine, M. FOURISCOT Jean, Mme ZENTELIN Guillemette (arrivée à 18h15 à partir du point n°1a), M. BRUCHON Michel, Mme ANTON Sophie, Mme CAMOIN-BORR Nathalie

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme DE SANTIS Murielle par M. CAYMARIS Alain
 M. SCRIMALI David par M. GODANO Jacques
 M. GARNIER Thomas PAR M. COSTA François

Point n°1b – 2021/006 : Associations - Avances sur subventions pour l'année 2021

Rapporteur : M. Nicolas MISSUD

Le vote du budget 2021 aura lieu fin mars 2021. Aussi, afin de ne pas mettre en difficulté les associations locales ayant des budgets conséquents, il est proposé de leur verser une avance sur subvention au titre de l'année 2021. Il appartiendra ensuite à l'assemblée de fixer les critères et montants des subventions accordées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'UNANIMITÉ d'accorder une avance sur subvention comme suit :

ASSOCIATION	Subvention perçue en 2020	Proposition d'avance sur subvention pour 2021
Crèche les P'tits Loups + renardeaux	34 000 €	7 500 €
TOTAL GENERAL	34 000€	7 500€



A Trans-en-Provence,
 Le 11 mars 2021
 Le Maire,
 Alain CAYMARIS

COMMUNE DE
TRANS-EN-PROVENCE

Département du Var – Arrondissement de Draguignan

Conseillers en fonction : 29
Conseillers présents : 26

Extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal

L'an deux mil vingt et un, le 11 mars à 18 heures, les membres du Conseil municipal de la commune de TRANS-EN-PROVENCE, dûment convoqués le 3 mars 2021, se sont réunis à huis clos (mesures sanitaires) à la salle polyvalente et culturelle, sous la présidence de Monsieur Alain CAYMARIS, Maire, et ont désigné à l'unanimité Mme Françoise ANTOINE, secrétaire de séance.

PRÉSENTS : M. CAYMARIS Alain, M. MISSUD Nicolas, Mme AMOROSO Anne-Marie, M. GODANO Jacques, Mme FERRIER Hélène, M. DUVAL Jean-Michel, Mme LONGO Anne-Laure, M. AURIAC Georges, Mme ANTOINE Françoise, Mme RIGAUD Anne-Marie, Mme MORALES Stéphanie, M. GUYOT Jean-Paul, Mme LEVEQUE Eva, M. BONHOMME Jean-Yves (procuration donnée à M. MISSUD Nicolas jusqu'à 18h25 – Arrivé à partir du point n°1a), M. BREMOND Brice, Mme DELOLY Aline, Mme FORMICA Sophie, M. NIEDDA Nicolas, Mme RENNAULT Alicia, M. COSTA François, Mme REGLEY Catherine, M. FOURISCOT Jean, Mme ZENTELIN Guillemette (arrivée à 18h15 à partir du point n°1a), M. BRUCHON Michel, Mme ANTON Sophie, Mme CAMOIN-BORR Nathalie

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme DE SANTIS Murielle par M. CAYMARIS Alain
M. SCRIMALI David par M. GODANO Jacques
M. GARNIER Thomas PAR M. COSTA François

Point n°2a – 2021/007 : Exonération des droits de voirie pour les terrasses

Rapporteur : M. le Maire

Il est rappelé que par délibérations n° 3b du 10 février 2011 et n°2a du 13 décembre 2011, le Conseil municipal a fixé le tarif des droits de voirie des terrasses couvertes et non couvertes des bars, restaurants et commerces à 10 €/m²/an.

La crise sanitaire et la fermeture de certains commerces les ont fragilisés financièrement.

Ainsi, pour venir en aide à ces commerces, il est proposé que le Conseil municipal à titre exceptionnel accepte un abattement de 100 % des tarifs des droits de voiries pour les terrasses. Le coût pour la commune est estimé à 4 600 € pour l'année.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- accorde à titre exceptionnel pour l'année 2021 un abattement de 100 % pour les commerces redevables des droits de voirie pour les terrasses.



A Trans-en-Provence,
Le 11 mars 2021
Le Maire,
Alain CAYMARIS

COMMUNE DE
TRANS-EN-PROVENCE

Département du Var – Arrondissement de Draguignan

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 26

Extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal

L'an deux mil vingt et un, le 11 mars à 18 heures, les membres du Conseil municipal de la commune de TRANS-EN-PROVENCE, dûment convoqués le 3 mars 2021, se sont réunis à huis clos (mesures sanitaires) à la salle polyvalente et culturelle, sous la présidence de Monsieur Alain CAYMARIS, Maire, et ont désigné à l'unanimité Mme Françoise ANTOINE, secrétaire de séance.

PRÉSENTS : M. CAYMARIS Alain, M. MISSUD Nicolas, Mme AMOROSO Anne-Marie, M. GODANO Jacques, Mme FERRIER Hélène, M. DUVAL Jean-Michel, Mme LONGO Anne-Laure, M. AURIAC Georges, Mme ANTOINE Françoise, Mme RIGAUD Anne-Marie, Mme MORALES Stéphanie, M. GUYOT Jean-Paul, Mme LEVEQUE Eva, M. BONHOMME Jean-Yves (procuration donnée à M. MISSUD Nicolas jusqu'à 18h25 – Arrivé à partir du point n°1a), M. BREMOND Brice, Mme DELOLY Aline, Mme FORMICA Sophie, M. NIEDDA Nicolas, Mme RENNAULT Alicia, M. COSTA François, Mme REGLEY Catherine, M. FOURISCOT Jean, Mme ZENTELIN Guillemette (arrivée à 18h15 à partir du point n°1a), M. BRUCHON Michel, Mme ANTON Sophie, Mme CAMOIN-BORR Nathalie

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme DE SANTIS Murielle par M. CAYMARIS Alain

M. SCRIMALI David par M. GODANO Jacques

M. GARNIER Thomas PAR M. COSTA François

Point n°3a – 2021/008 : Suppression de la taxe communale sur les opérations funéraires -
Modification du règlement municipal des cimetières

Rapporteur : M. Jacques GODANO

Par délibération n°5a en date du 8 juin 2006, le Conseil municipal a approuvé le règlement municipal des cimetières qui a été modifié et complété successivement par arrêtés municipaux les 10 février 2009, 22 juin 2015 et 28 novembre 2017.

Aujourd'hui, il convient d'y apporter une nouvelle modification. En effet, l'article 121 de la loi de finances n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 pour 2021 a abrogé la perception par les collectivités de la taxe communale sur les opérations funéraires. Par conséquent, il convient de supprimer l'article se référant à cette taxe dans le règlement actuellement applicable

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

- adopte le règlement municipal des cimetières de Trans-En-Provence modifié conformément au projet ci-joint.



A Trans-en-Provence,
Le 11 mars 2021
Le Maire,
Alain CAYMARIS

COMMUNE DE
TRANS-EN-PROVENCE

Département du Var – Arrondissement de Draguignan

Conseillers en fonction : 29
Conseillers présents : 26

Extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal

L'an deux mil vingt et un, le 11 mars à 18 heures, les membres du Conseil municipal de la commune de TRANS-EN-PROVENCE, dûment convoqués le 3 mars 2021, se sont réunis à huis clos (mesures sanitaires) à la salle polyvalente et culturelle, sous la présidence de Monsieur Alain CAYMARIS, Maire, et ont désigné à l'unanimité Mme Françoise ANTOINE, secrétaire de séance.

PRÉSENTS : M. CAYMARIS Alain, M. MISSUD Nicolas, Mme AMOROSO Anne-Marie, M. GODANO Jacques, Mme FERRIER Hélène, M. DUVAL Jean-Michel, Mme LONGO Anne-Laure, M. AURIAC Georges, Mme ANTOINE Françoise, Mme RIGAUD Anne-Marie, Mme MORALES Stéphanie, M. GUYOT Jean-Paul, Mme LEVEQUE Eva, M. BONHOMME Jean-Yves (procuration donnée à M. MISSUD Nicolas jusqu'à 18h25 – Arrivé à partir du point n°1a), M. BREMOND Brice, Mme DELOLY Aline, Mme FORMICA Sophie, M. NIEDDA Nicolas, Mme RENNAULT Alicia, M. COSTA François, Mme REGLEY Catherine, M. FOURISCOT Jean, Mme ZENTELIN Guillemette (arrivée à 18h15 à partir du point n°1a), M. BRUCHON Michel, Mme ANTON Sophie, Mme CAMOIN-BORR Nathalie

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme DE SANTIS Murielle par M. CAYMARIS Alain
M. SCRIMALI David par M. GODANO Jacques
M. GARNIER Thomas PAR M. COSTA François

Point n° 4a – 2021/009 : Règlement de mise à disposition du matériel municipal

Rapporteur : M. Nicolas MISSUD

Le Conseil municipal a approuvé par délibérations n°3a du 10 février 2011 et n°1a du 4 juillet 2016 les conditions de mise à disposition du matériel communal.

Afin de simplifier les conditions d'attribution, il est proposé d'adopter un document unique applicable conformément au projet ci-joint.

Aussi, au vu de ce qui précède et après avis favorable de la commission vie associative en date 4 février 2021, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ :

- adopte le nouveau règlement intérieur de mise à disposition du matériel communal conformément au projet ci-joint.



A Trans-en-Provence,
Le 11 mars 2021
Le Maire,
Alain CAYMARIS

COMMUNE DE
TRANS-EN-PROVENCE
Département du Var – Arrondissement de Draguignan

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 26

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal**

L'an deux mil vingt et un, le 11 mars à 18 heures, les membres du Conseil municipal de la commune de TRANS-EN-PROVENCE, dûment convoqués le 3 mars 2021, se sont réunis à huis clos (mesures sanitaires) à la salle polyvalente et culturelle, sous la présidence de Monsieur Alain CAYMARIS, Maire, et ont désigné à l'unanimité Mme Françoise ANTOINE, secrétaire de séance.

PRÉSENTS : M. CAYMARIS Alain, M. MISSUD Nicolas, Mme AMOROSO Anne-Marie, M. GODANO Jacques, Mme FERRIER Hélène, M. DUVAL Jean-Michel, Mme LONGO Anne-Laure, M. AURIAC Georges, Mme ANTOINE Françoise, Mme RIGAUD Anne-Marie, Mme MORALES Stéphanie, M. GUYOT Jean-Paul, Mme LEVEQUE Eva, M. BONHOMME Jean-Yves (procurateur donné à M. MISSUD Nicolas jusqu'à 18h25 – Arrivé à partir du point n°1a), M. BREMOND Brice, Mme DELOLY Aline, Mme FORMICA Sophie, M. NIEDDA Nicolas, Mme RENNAULT Alicia, M. COSTA François, Mme REGLEY Catherine, M. FOURISCOT Jean, Mme ZENTELIN Guillemette (arrivée à 18h15 à partir du point n°1a), M. BRUCHON Michel, Mme ANTON Sophie, Mme CAMOIN-BORR Nathalie

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme DE SANTIS Murielle par M. CAYMARIS Alain
M. SCRIMALI David par M. GODANO Jacques
M. GARNIER Thomas PAR M. COSTA François

Point n°5a – 2021/010 : Approbation du Règlement Local de Publicité de la commune de Trans-En-Provence et bilan de la concertation

Rapporteur : M. Jacques GODANO

I) Préambule

Il est rappelé que le Règlement Local de Publicité actuellement opposable de la commune a été approuvé par délibération du 18 avril 2011. Il s'agit d'un document de planification de la publicité extérieure sur la commune qui permet de réglementer l'affichage publicitaire.

Les objectifs de cette révision :

- Mettre le Règlement Local de Publicité en conformité avec les évolutions du cadre législatif et réglementaire ;

- Traiter les formes de publicités légalisées par la Loi Grenelle II, comme le micro affichage publicitaire sur devantures, les dispositifs numériques, ... inexistantes dans le document actuel ;
- Protéger et mettre en valeur le patrimoine paysager de la commune en prescrivant des règles adaptées au centre-ville et aux secteurs de sensibilité paysagère, en conformité avec le document de PLU, en révision, et la zone SPR (sites patrimoniaux remarquables) ;
- Encadrer l'affichage publicitaire et les enseignes le long des axes routiers et au sein des secteurs économiques identifiés permettant de concilier enjeux économiques locaux et mise en valeur des paysages ;
- Encourager la réalisation d'économies d'énergie en prescrivant des mesures en faveur de l'extinction des dispositifs lumineux adaptés aux différents secteurs économiques identifiés dans le document d'urbanisme (PLU) ;
- Créer un nouveau zonage du Règlement Local de Publicité adapté à l'évolution du territoire communal et compatible avec le document de PLU ;
- Conférer au Maire et aux services de la ville un outil plus efficace pour instruire les demandes d'implantation.

Il est rappelé :

- qu'une concertation avait été organisée depuis le lancement de la procédure jusqu'à l'arrêt du projet de RLP. Cette concertation a pris les formes suivantes : communication sur les panneaux d'informations municipaux, sur le site internet de la mairie, dans le bulletin municipal. Mise à disposition d'un livre blanc pour recueillir les observations du public tout au long de la procédure. Organisation d'ateliers thématiques, d'une réunion avec les Personnes Publiques Associées, les associations intéressées et les professionnels de la publicité et d'une réunion publique,
- que le projet de règlement local de publicité a été arrêté par délibération du Conseil municipal le 24 septembre 2019. Le bilan de la concertation a également été tiré dans cette délibération.

Le règlement local de publicité arrêté, a été transmis pour avis aux personnes publiques associées. Nous avons reçu 6 avis.

Les avis de Monsieur le Préfet, la DREAL ainsi que la commission départementale de la Nature, des Paysages et des Sites, présentes des similarités et peuvent être résumés ainsi :

- Pour le zonage ils souhaitent, pour une plus grande lisibilité, que les zones 1 et 2 correspondant aux zones économiques et commerciales soient fusionnées. Ils demandent également que la zone 3, correspondant au centre-ville, présente les mêmes limites que le site patrimonial remarquable.
- Pour le règlement, ils demandent :
 - pour simplifier que les dispositions du règlement national de publicité ne soient pas reprises dans toutes les zones mais figurent dans les dispositions générales.
 - D'ajouter des dispositions relatives aux enseignes dans la zone du centre-ville (zone 3).
 - D'augmenter la hauteur maximale des dispositifs de publicité.

- De supprimer les dispositions relatives aux murs aveugles, isolés comme support de publicité, car ce n'est pas un dispositif autorisé.
 - De supprimer la disposition qui permet de calculer la surface cumulée des enseignes en façade sur un bâtiment qui comprend plusieurs activités.
 - De supprimer la disposition qui permet un dispositif supplémentaire d'enseigne par tranche de 1500 m² (zone 1), 2 dispositifs scellés au sol par unité foncière ou de plus petits dispositifs (drapeau, kakemono, voile) par tranche de 500 m² en zone 2.
 - De rappeler que la publicité est interdite dans le périmètre délimité des abords ou à moins de 500 mètres d'un monument historique.
 - D'autoriser les enseignes le long du tracé de la vigne à vélo et sur tout le territoire, puisqu'il n'est pas possible d'interdire les enseignes.

 - Dans les zones 1 et 2, de supprimer la possibilité de multiplier les enseignes de moins d'un m² de type drapeaux, qui nuisent au paysage. De supprimer la possibilité pour les enseignes de dépasser l'égout du toit, plus permissif que le règlement national de publicité.
 - De préciser l'existence du PPRi et du Site Patrimonial Remarquable en annexe et non pas dans chaque zone
- Pour le rapport de présentation, ils demandent d'ajouter des explications relatives aux cônes de vue, à l'organisation du territoire et au bilan du précédent RLP.

Le Département a précisé dans son avis qu'il convenait de corriger la taille de l'agglomération, qui est pour Trans-en-Provence de moins de 10 000 habitants.

Le règlement local de publicité a été corrigé pour prendre en compte les avis des personnes publiques associées, expliqués ci-dessus. Sa rédaction est ainsi plus simple et claire pour l'ensemble des futurs utilisateurs.

Une enquête publique a été organisée du 15 septembre 2020 au 16 octobre 2020.

Au cours de cette période d'enquête publique Madame le commissaire enquêteur a réalisé 4 demi-journées de permanences et d'accueil téléphonique.

Le dossier, accompagné d'un registre, a été mis à disposition du public pendant toute la période de l'enquête, physiquement à l'accueil de la mairie et sur le site internet de la ville. Il était également possible de formuler ses observations par mail.

Une seule observation a été écrite sur le registre papier. Elle concerne une publicité qualifiée de gênante dans le quartier du Peïcal.

Madame le commissaire enquêteur a rendu son procès-verbal de synthèse le 16 octobre 2020. Dans lequel elle a posé des questions relatives à la prise en compte des avis des personnes publiques associées, aux infractions qui ont été relevées dans le rapport de présentation et à l'harmonisation des devantures dans le centre-ville. Nous avons répondu à ce procès-verbal de synthèse en indiquant que :

- nous allons procéder aux corrections demandées par les personnes publiques associées,
- nous poursuivons notre politique de résorption des infractions,
- nous pourrions intégrer la charte intercommunale des devantures, enseignes et terrasses commerciales lorsqu'elle sera finalisée.

Madame le commissaire enquêteur a rendu son rapport et ses conclusions motivées le 10 novembre 2020.

Elle émet un avis favorable dans la mesure où la commune s'est engagée à faire les modifications nécessaires au respect des recommandations de Monsieur le préfet et de ses services.

II) Conclusion

Vu la loi n°20010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement (Loi ENE, dite Grenelle II) ;

Vu le code de l'environnement et ses articles L581-1 à L 581-14-1, L581-18 à L 581-20 et R581-72 à R 581-79.

Vu le décret n°2013-606 du 9 juillet 2013 d'application portant diverses modifications du Code de l'Environnement relatives à la publicité, aux enseignes et pré-enseignes.

Vu la prescription de la révision du règlement local de publicité par délibération en date du **12 février 2018** ;

Vu les débats sur les orientations générales du règlement local de publicité tenu en conseil municipal du **9 mai 2019** ;

Vu la délibération en date du **24 septembre 2019** ayant tiré le bilan de la concertation publique et arrêté le règlement local de publicité ;

Vu les avis écrits émis par les Personnes Publiques Associées (PPA), sur le projet de règlement local de publicité arrêté :

- l'avis de la Monsieur le Préfet ;
- l'avis de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites ;
- l'avis du Département ;
- l'avis de la Chambre de Commerce et de l'Industrie ;
- l'avis de la Chambre d'Agriculture ;
- l'avis de la communauté d'agglomération Dracénie Provence Verdon Agglomération ;

Vu qu'en l'absence de réponse parvenue dans les délais légaux, sont réputés favorables les avis des autres Personnes Publiques Associées auxquelles le règlement local de publicité arrêté a été transmis ;

Vu l'ordonnance n°E20000032/83 du **3 août 2020** de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Toulon désignant Madame Sylvie CANAL en qualité de commissaire enquêteur ;

Vu l'arrêté du **13 août 2020** prescrivant l'enquête publique relative à la révision du règlement local de publicité de la Commune de Trans-en-Provence ;

Vu l'enquête publique qui s'est tenue du **15 septembre 2020** au **16 octobre 2020** inclus ;

Vu le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur en date du **10 novembre 2020** ;

Vu l'avis favorable du Commissaire Enquêteur dès lors que la commune s'est engagée à faire les modifications nécessaires pour suivre les recommandations des personnes publiques associées.

Considérant que les résultats de l'enquête publique et les avis émis par les personnes publiques associées à la révision du règlement local de publicité ont justifié quelques adaptations du projet de règlement local de publicité (expliquées dans cette délibération), sans remettre en cause l'économie générale du projet ;

Considérant que les modifications et compléments apportés au projet procèdent bien de l'enquête publique et des avis des personnes publiques associées joints au dossier d'enquête publique ;

Considérant que le dossier de règlement local de publicité tel qu'il est présenté au Conseil municipal est prêt à être approuvé dans la mesure où le dossier a été amendé conformément aux alinéas précédents ;

Vu le dossier de règlement local de publicité comportant :

- Document 1 : Rapport de présentation ;
- Document 2 : Règlement ;
- Document 3 : Zones du RLP ;

Il est demandé à l'assemblée de bien vouloir :

- **approuver le règlement local de publicité** de la commune de Trans-En-Provence (Le règlement est consultable à la Direction générale des services) ;
- **préciser que cette délibération sera transmise :**
 - à Monsieur le Préfet;
 - à Monsieur le Président du Conseil Régional ;
 - à Monsieur le Président du Département du Var ;
 - à Monsieur le Président de la Dracénie Provence Verdon Agglomération ;
 - à Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie ;
 - à Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture ;
 - à Monsieur le Président de la Chambre des Métiers ;
 - à Messieurs les Maires des communes limitrophes et Présidents des établissements publics de coopération intercommunale, directement intéressés ;
- **préciser que le RLP approuvé est tenu à la disposition du public en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet de la ville ;**
- **préciser que la présente délibération fera l'objet :**
 - d'un affichage en mairie durant un délai d'un mois ;
 - la mention de cet affichage est insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ;

- La présente délibération deviendra exécutoire après :
 - transmission au Préfet,
 - et après exécution de l'ensemble des formalités prévues ci-dessus, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ (MM FOURISCOT Jean et BRUCHON Michel se sont abstenus) :

- approuve le règlement local de publicité de la commune de Trans-En-Provence (Le règlement est consultable à la Direction générale des services) ;
- précise que cette délibération sera transmise :
 - à Monsieur le Préfet;
 - à Monsieur le Président du Conseil Régional ;
 - à Monsieur le Président du Département du Var ;
 - à Monsieur le Président de la Dracénie Provence Verdon Agglomération ;
 - à Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie ;
 - à Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture ;
 - à Monsieur le Président de la Chambre des Métiers ;
 - à Messieurs les Maires des communes limitrophes et Présidents des établissements publics de coopération intercommunale, directement intéressés ;
- précise que le RLP approuvé est tenu à la disposition du public en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet de la ville ;
- précise que la présente délibération fera l'objet :
 - d'un affichage en mairie durant un délai d'un mois ;
 - la mention de cet affichage est insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ;



A Trans-en-Provence,
Le 11 mars 2021
Le Maire,

Alain CAYMARIS

COMMUNE DE
TRANS-EN-PROVENCE

Département du Var – Arrondissement de Draguignan

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 26

Extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal

L'an deux mil vingt et un, le 11 mars à 18 heures, les membres du Conseil municipal de la commune de TRANS-EN-PROVENCE, dûment convoqués le 3 mars 2021, se sont réunis à huis clos (mesures sanitaires) à la salle polyvalente et culturelle, sous la présidence de Monsieur Alain CAYMARIS, Maire, et ont désigné à l'unanimité Mme Françoise ANTOINE, secrétaire de séance.

PRÉSENTS : M. CAYMARIS Alain, M. MISSUD Nicolas, Mme AMOROSO Anne-Marie, M. GODANO Jacques, Mme FERRIER Hélène, M. DUVAL Jean-Michel, Mme LONGO Anne-Laure, M. AURIAC Georges, Mme ANTOINE Françoise, Mme RIGAUD Anne-Marie, Mme MORALES Stéphanie, M. GUYOT Jean-Paul, Mme LEVEQUE Eva, M. BONHOMME Jean-Yves (procuration donnée à M. MISSUD Nicolas jusqu'à 18h25 – Arrivé à partir du point n°1a), M. BREMOND Brice, Mme DELOLY Aline, Mme FORMICA Sophie, M. NIEDDA Nicolas, Mme RENNAULT Alicia, M. COSTA François, Mme REGLEY Catherine, M. FOURISCOT Jean, Mme ZENTELIN Guillemette (arrivée à 18h15 à partir du point n°1a), M. BRUCHON Michel, Mme ANTON Sophie, Mme CAMOIN-BORR Nathalie

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme DE SANTIS Murielle par M. CAYMARIS Alain
M. SCRIMALI David par M. GODANO Jacques
M. GARNIER Thomas PAR M. COSTA François

Point n°5b – 2021/011 : Livraison de repas en liaison froide à l'école maternelle - Avenant au marché

Rapporteur : M. Jean-Yves BONHOMME

Par délibération en date du 25 juin 2019, le Conseil municipal autorisait M. le Maire à intervenir à la signature d'un marché avec API RESTAURATION portant sur la livraison de repas en liaison froide pour l'école maternelle.

Suite aux divers changements de fonctionnement au sein de l'école maternelle et afin de faciliter la prise des repas pour les enfants présents au centre aéré sur ce même site, il est nécessaire de modifier les jours de service, objet de la présente délibération, applicables pour toutes les vacances scolaires jusqu'à la fin du marché public.

Le montant de cette augmentation est d'environ 33 %.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- autorise Monsieur le Maire à signer un avenant au marché public.
- autorise les dépenses nécessaires.

A Trans-en-Provence,
Le 11 mars 2021
Le Maire,
Alain CAYMARIS



COMMUNE DE
TRANS-EN-PROVENCE

Département du Var – Arrondissement de Draguignan

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 26

Extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal

L'an deux mil vingt et un, le 11 mars à 18 heures, les membres du Conseil municipal de la commune de TRANS-EN-PROVENCE, dûment convoqués le 3 mars 2021, se sont réunis à huis clos (mesures sanitaires) à la salle polyvalente et culturelle, sous la présidence de Monsieur Alain CAYMARIS, Maire, et ont désigné à l'unanimité Mme Françoise ANTOINE, secrétaire de séance.

PRÉSENTS : M. CAYMARIS Alain, M. MISSUD Nicolas, Mme AMOROSO Anne-Marie, M. GODANO Jacques, Mme FERRIER Hélène, M. DUVAL Jean-Michel, Mme LONGO Anne-Laure, M. AURIAC Georges, Mme ANTOINE Françoise, Mme RIGAUD Anne-Marie, Mme MORALES Stéphanie, M. GUYOT Jean-Paul, Mme LEVEQUE Eva, M. BONHOMME Jean-Yves (procuration donnée à M. MISSUD Nicolas jusqu'à 18h25 – Arrivé à partir du point n°1a), M. BREMOND Brice, Mme DELOLY Aline, Mme FORMICA Sophie, M. NIEDDA Nicolas, Mme RENNAULT Alicia, M. COSTA François, Mme REGLEY Catherine, M. FOURISCOT Jean, Mme ZENTELIN Guillemette (arrivée à 18h15 à partir du point n°1a), M. BRUCHON Michel, Mme ANTON Sophie, Mme CAMOIN-BORR Nathalie

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme DE SANTIS Murielle par M. CAYMARIS Alain
M. SCRIMALI David par M. GODANO Jacques
M. GARNIER Thomas PAR M. COSTA François

Point n°5c – 2021/012 : Extension du réseau d'eaux pluviales pour la connexion avec les Arcs-sur-Argens sur les parcelles cadastrées en section F n° 145, 1 227 et 1228 – Petit chemin des Suous. Demandes de subventions

Rapporteur : M. Georges AURIAC

Dans le cadre des dépenses réalisées sur l'effectif 2021, il est proposé à l'Assemblée de déposer les demandes de subventions au Conseil Départemental et au Conseil Régional concernant l'aménagement suivant :

- **Dossier** : Extension du réseau d'eaux pluviales pour la connexion avec les Arcs-sur-Argens sur les parcelles cadastrées en section F n° 145, 1 227 et 1228 – Petit chemin des Suous.

Envoyé en préfecture le 17/03/2021

Reçu en préfecture le 17/03/2021

Affiché le 17/03/2021

ID : 083-218301414-20210311-DCM5C11032021-DE

Montant de l'opération : 280 775 € HT

Autofinancement 40 % : 112 310 € HT

CONSEIL DÉPARTEMENTAL 30 % : 84 232.50 € HT

CONSEIL RÉGIONAL 30 % : 84 232.50 € HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- autorise Monsieur le Maire à solliciter ces subventions à hauteur de 30% chacune auprès du Conseil départemental et du Conseil régional pour l'année 2021 concernant l'opération visée ci-dessus.
- s'engage à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum des subventions sollicitées et celui réellement attribué.
- autorise les dépenses nécessaires.



A Trans-en-Provence,
Le 11 mars 2021
Le Maire,

Alain CAYMARIS

COMMUNE DE
TRANS-EN-PROVENCE

Département du Var – Arrondissement de Draguignan

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 26

Extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal

L'an deux mil vingt et un, le 11 mars à 18 heures, les membres du Conseil municipal de la commune de TRANS-EN-PROVENCE, dûment convoqués le 3 mars 2021, se sont réunis à huis clos (mesures sanitaires) à la salle polyvalente et culturelle, sous la présidence de Monsieur Alain CAYMARIS, Maire, et ont désigné à l'unanimité Mme Françoise ANTOINE, secrétaire de séance.

PRÉSENTS : M. CAYMARIS Alain, M. MISSUD Nicolas, Mme AMOROSO Anne-Marie, M. GODANO Jacques, Mme FERRIER Hélène, M. DUVAL Jean-Michel, Mme LONGO Anne-Laure, M. AURIAC Georges, Mme ANTOINE Françoise, Mme RIGAUD Anne-Marie, Mme MORALES Stéphanie, M. GUYOT Jean-Paul, Mme LEVEQUE Eva, M. BONHOMME Jean-Yves (procuration donnée à M. MISSUD Nicolas jusqu'à 18h25 – Arrivé à partir du point n°1a), M. BREMOND Brice, Mme DELOLY Aline, Mme FORMICA Sophie, M. NIEDDA Nicolas, Mme RENNAULT Alicia, M. COSTA François, Mme REGLEY Catherine, M. FOURISCOT Jean, Mme ZENTELIN Guillemette (arrivée à 18h15 à partir du point n°1a), M. BRUCHON Michel, Mme ANTON Sophie, Mme CAMOIN-BORR Nathalie

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme DE SANTIS Murielle par M. CAYMARIS Alain
M. SCRIMALI David par M. GODANO Jacques
M. GARNIER Thomas PAR M. COSTA François

Point n°5d – 2021/013 : Remplacement des éclairages par un système de leds à la salle polyvalente – Demande de subvention au titre de la DETR - Année 2021

Rapporteur : M. Georges AURIAC

Dans le cadre des dépenses réalisées sur l'effectif 2021, il est proposé à l'Assemblée de déposer une demande de subvention à l'Etat concernant l'aménagement suivant :

- **Dossier** : Remplacement des éclairages par un système de leds à la salle polyvalente

Envoyé en préfecture le 17/03/2021

Reçu en préfecture le 17/03/2021

Affiché le 17/03/2021

ID : 083-218301414-20210311-DCM5D11032021-DE

Montant de l'opération : 10 478 € HT

Autofinancement 30 % : 3 143 € HT

DETR 70 % : 7 335 € HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention à hauteur de 70% auprès de la DETR pour l'année 2021 concernant l'opération visée ci-dessus.
- s'engage à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de la subvention sollicitée auprès de la DETR et celui réellement attribué.
- autorise les dépenses nécessaires.



A Trans-en-Provence,

Le 11 mars 2021

Le Maire,

Alain CAYMARIS

COMMUNE DE
TRANS-EN-PROVENCE

Département du Var – Arrondissement de Draguignan

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 26

Extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal

L'an deux mil vingt et un, le 11 mars à 18 heures, les membres du Conseil municipal de la commune de TRANS-EN-PROVENCE, dûment convoqués le 3 mars 2021, se sont réunis à huis clos (mesures sanitaires) à la salle polyvalente et culturelle, sous la présidence de Monsieur Alain CAYMARIS, Maire, et ont désigné à l'unanimité Mme Françoise ANTOINE, secrétaire de séance.

PRÉSENTS : M. CAYMARIS Alain, M. MISSUD Nicolas, Mme AMOROSO Anne-Marie, M. GODANO Jacques, Mme FERRIER Hélène, M. DUVAL Jean-Michel, Mme LONGO Anne-Laure, M. AURIAC Georges, Mme ANTOINE Françoise, Mme RIGAUD Anne-Marie, Mme MORALES Stéphanie, M. GUYOT Jean-Paul, Mme LEVEQUE Eva, M. BONHOMME Jean-Yves (procuration donnée à M. MISSUD Nicolas jusqu'à 18h25 – Arrivé à partir du point n°1a), M. BREMOND Brice, Mme DEL OLY Aline, Mme FORMICA Sophie, M. NIEDDA Nicolas, Mme RENNAULT Aline, M. COSTA François, Mme REGLEY Catherine, M. FOURISCOT Jean, Mme ZENTÉLIN Guillemette (arrivée à 18h15 à partir du point n°1a), M. BRUCHON Michel, Mme ANTON Sophie, Mme CAMOIN-BORR Nathalie

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme DE SANTIS Murielle par M. CAYMARIS Alain
M. SCRIMALI David par M. GODANO Jacques
M. GARNIER Thomas PAR M. COSTA François

Point n°5e – 2021/014 : Aménagement d'espaces publics avec la pose de sanitaires publics
– Demande de subvention au titre de la DETR – Année 2021

Rapporteur : M. Georges AURIAC

Dans le cadre des dépenses réalisées sur l'effectif 2021, il est proposé à l'Assemblée de déposer la demande de subvention à l'Etat concernant l'aménagement suivant :

➤ **Dossier** : Aménagement d'espaces publics avec la pose de sanitaires publics

Envoyé en préfecture le 17/03/2021

Reçu en préfecture le 17/03/2021

Affiché le 17/03/2021

ID : 083-218301414-20210311-DCM5E11032021-DE

Montant de l'opération : 53 375 € HT

Autofinancement 30 % : 16 012 € HT

DETR 70 % : 37 363 € HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention à hauteur de 70% auprès de la DETR pour l'année 2021 concernant l'opération visée ci-dessus.
- s'engage à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de la subvention sollicitée auprès de la DETR et celui réellement attribué.
- autorise les dépenses nécessaires.



A Trans-en-Provence,

Le 11 mars 2021

Le Maire,

Alain CAYMARIS

COMMUNE DE
TRANS-EN-PROVENCE

Département du Var – Arrondissement de Draguignan

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 26

Extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal

L'an deux mil vingt et un, le 11 mars à 18 heures, les membres du Conseil municipal de la commune de TRANS-EN-PROVENCE, dûment convoqués le 3 mars 2021, se sont réunis à huis clos (mesures sanitaires) à la salle polyvalente et culturelle, sous la présidence de Monsieur Alain CAYMARIS, Maire, et ont désigné à l'unanimité Mme Françoise ANTOINE, secrétaire de séance.

PRÉSENTS : M. CAYMARIS Alain, M. MISSUD Nicolas, Mme AMOROSO Anne-Marie, M. GODANO Jacques, Mme FERRIER Hélène, M. DUVAL Jean-Michel, Mme LONGO Anne-Laure, M. AURIAC Georges, Mme ANTOINE Françoise, Mme RIGAUD Anne-Marie, Mme MORALES Stéphanie, M. GUYOT Jean-Paul, Mme LEVEQUE Eva, M. BONHOMME Jean-Yves (procuration donnée à M. MISSUD Nicolas jusqu'à 18h25 – Arrivé à partir du point n°1a), M. BREMOND Brice, Mme DELOLY Aline, Mme FORMICA Sophie, M. NIEDDA Nicolas, Mme RENNAULT Alicia, M. COSTA François, Mme REGLEY Catherine, M. FOURISCOT Jean, Mme ZENTELIN Guillemette (arrivée à 18h15 à partir du point n°1a), M. BRUCHON Michel, Mme ANTON Sophie, Mme CAMOIN-BORR Nathalie

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme DE SANTIS Murielle par M. CAYMARIS Alain
M. SCRIMALI David par M. GODANO Jacques
M. GARNIER Thomas PAR M. COSTA François

Point n°5f – 2021/015 : Fourniture et pose d'une toile tendue à la crèche – Demande de subvention au titre de la DETR – Année 2021

Rapporteur : M. Georges AURIAC

Dans le cadre des dépenses réalisées sur l'effectif 2021, il est proposé à l'Assemblée de déposer la demande de subvention à l'Etat concernant l'aménagement suivant :

➤ **Dossier** : Fourniture et pose d'une toile tendue à la crèche

Envoyé en préfecture le 17/03/2021

Reçu en préfecture le 17/03/2021

Affiché le 17/03/2021

ID : 083-218301414-20210311-DCM5F11032021-DE

Montant de l'opération : 8 762 € HT

Autofinancement 30 % : 2 629 € HT

DETR 70 % : 6 133 € HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention à hauteur de 70% auprès de la DETR pour l'année 2021 concernant l'opération visée ci-dessus.
- s'engage à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de la subvention sollicitée auprès de la DETR et celui réellement attribué.
- autorise les dépenses nécessaires.



A Trans-en-Provence,
Le 11 mars 2021
Le Maire,

Alain CAYMARIS